

Acquisition pour l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AB 353 sise aux Berthalais (102 m²) – Tourne Bride

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les propriétaires indivis de la parcelle AB 353 ont donné leur accord pour céder à la commune la partie triangulaire, soit 102 m², jouxtant la RD 70 allant jusqu'à la borne incendie et au lampadaire public, à charge pour la collectivité d'en assurer la réfection et l'entretien. Cette parcelle servira de tourne bride et de parking.

Elle précise que cette acquisition aurait lieu moyennant un euro symbolique et que les frais y afférent seront à la charge de la commune : frais de géomètre, rédaction d'acte et publicité foncière.

Elle requiert l'autorisation de procéder à cette acquisition par acte authentique en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'acquérir pour l'euro symbolique une partie de la parcelle AB 353, soit 102 m², sise aux Berthalais, telle que présentée ci-dessus, accepte le recours à l'acte authentique en la forme administrative.

Fixation du taux de promotion pour l'avancement aux grades d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe et d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 10 juillet 2017,

Madame le maire informe l'assemblée des règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, décide de fixer les ratios à 100 % pour le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} cl. et ATSEM principal 1^{ère} cl.

Subvention à la Société des Amis du Vieux Crest et des Environs

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier que lui a adressé l'association Société des Amis du Vieux Crest et des Environs qui sollicite une aide financière pour pouvoir mettre en œuvre une exposition/hommage au travail photographique de Claude Bourde, Directeur du Journal le Crestois et journaliste.

Compte tenu de la nature des activités qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal, après avoir examiné la demande, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder à cette association une subvention de fonctionnement de 50 euros.

Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune Mirabel et Blacons est membre de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme. Le projet de schéma de mutualisation doit être soumis à l'avis des communes membres avant son adoption en conseil communautaire au plus tard le 10 septembre 2017. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du rapport présenté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable sur le rapport du projet de schéma de mutualisation 2014-2020 présenté.

Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme suite aux nouvelles compétences liées à la loi NOTRe, à compter du 1^{er} janvier 2017 – Transfert de la compétence accueil des gens du voyage et régularisation sur des transferts de charges de 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Mirabel et Blacons est membre de la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme, et que la loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a défini l'évaluation des charges transférées. Elle donne lecture au Conseil Municipal du rapport présenté par la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, Cœur de Drôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme, suite aux nouvelles compétences liées à la loi NOTRe, à compter du 1^{er} janvier 2017 – Transfert de la compétence accueil des gens du voyage et régularisation sur des transferts de charges de 2014 (KPMG mai 2017).

Compte rendu des commissions

La Commission environnement

- Pour des raisons d'ordre pratique, la commission envisage l'année prochaine de commander la culture des suspensions à une jardinerie locale,
- La commission exprime sa satisfaction concernant le travail effectué par le contrat aidé qui a œuvré pendant deux mois de 6h à 13h à l'entretien du village et de ses abords.

Les Commissions voirie et bâtiments

- Pour la voirie : la réunion est fixée au 19 septembre 18h30.
Les travaux commandés sont en cours de réalisation.
Concernant le projet d'aménagement de la RD 70/RD 93, Monsieur GATTO expose les raisons qui ont conduit le Comité d'Evaluation Technique des Orientations Routières à ajourner notre dossier. Le Cabinet David devra retravailler le projet.
- Pour les bâtiments : la réunion est fixée au 26 septembre 18h30.
Il s'agira d'étudier les dossiers à présenter au Département.

Informations et questions diverses

Visites guidées estivales

Comme l'année dernière, les visites estivales ont été organisées par la Commune.

Denis Serret et Christian Espinas ont assuré la visite du Vieux Village de Mirabel et des canaux de la commune en partenariat avec la famille Vincent du Pont de Romane qui a su faire partager aux personnes présentes sa passion et son savoir-faire depuis deux générations. Il est à noter que, sans leur implication au quotidien et leur vigilance accrue lors des orages, le débit du canal ne pourrait pas être maintenu.

Cette année, la Chapelle de Serre Méan ainsi que l'Eglise du village ont été intégrées aux visites estivales. Ces visites ont suscité un vif intérêt parmi les participants ainsi que de nombreuses questions. Comme à l'accoutumée, un pot de l'amitié a été partagé après chaque visite.

Contrats aidés

Pour la commune :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du communiqué de presse de ce jour sur l'impact de la baisse, sans préavis, du nombre de contrats aidés pour cette rentrée scolaire.

A Mirabel et Blacons, le dernier contrat aidé a été signé le 26 juin 2017 pour une date d'embauche le 16 août 2017 et pour une année. Une notification d'attribution d'aide à l'embauche nous a été adressée le 12 juillet 2017 et un premier avis de paiement a été reçu le 18 août 2017. L'agent est en poste et va suivre une formation 1ers secours fin septembre.

Pour l'association Nini Chaize, prestataire de service (TAP/Cantine):

4 contrats n'ont pas été renouvelés. Les trois communes concernées se sont concertées et ont adressé un courrier à Monsieur le Préfet de la Drôme. Le surcoût engendré par ces suppressions s'élève à la somme de 34000 euros soit 6000 euros pour la commune de Mirabel et Blacons.

Dans l'intérêt des enfants, sur le RPI, il a été décidé de maintenir les TAP, dans les mêmes conditions, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017/2018. Un prochain Comité de Pilotage devrait se réunir en octobre ou novembre. L'ordre du jour portera sur le maintien de la semaine de 4,5 jours ou le passage à la semaine de 4 jours. Nicolas FOREST indique que le constat établi (entre autres) par la Conférence nationale des rythmes scolaires (2011) fait apparaître que la semaine de 4 jours est inadaptée, car elle implique des journées trop longues et fatigantes à tous les niveaux (amplitude, temps d'apprentissage...). La grande majorité des spécialistes et des organisations auditionnées indiquent qu'une semaine de 4,5 jours ou de 9 demi-journées est plus appropriées. Elle équilibre le rythme et la charge de travail sur la semaine tout en sauvegardant les week-ends en famille.

Projet d'aménagement d'un garage à vélo collectif en 2018 pour les Immeubles les Rivières et les Cascades

Une enquête de besoin a été adressée aux locataires avec une réponse au plus tard au 30 septembre 2017. Les tarifs votés par le Conseil Municipal ont été joints à ce document.

Festival Ad'hoc 2017

Il aura lieu à Mirabel et Blacons du 07 au 10 septembre 2017. Comme l'année dernière, des moyens matériels et humains seront mis à disposition de l'association.

Repas saucisses à la Drache

Fixé au 21 octobre 2017, il se déroulera à la MPT et à la salle polyvalente. Un courrier a été adressé aux associations pour l'organisation de cette soirée.

La prochaine séance est fixée au vendredi 06 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 23h30.